

REGLEMENT INTERIEUR 2020-2021

Article 1 **ENSEIGNEMENT**

L'activité Voile proposée par le SUAPSE de l'Université de La Rochelle est une activité d'enseignement sportif à destination des étudiants, des personnels de l'université et des établissements sous convention, quelque soit leur niveau.

4 supports -planche à voile, catamaran, habitable sportif, habitable croisière- sont proposés ; l'enseignement de 2 d'entre eux, la planche à voile et le catamaran/dériveur (représentant principalement la voile légère) est délégué à 3 clubs de voile :

- le Centre Nautique d'Angoulins pour la planche à voile.
- l'EVR pour le catamaran, la planche à voile et l'habitable croisière.
- la SRR pour le moniteurat la planche à voile.

Ces deux derniers sont regroupés dans les locaux appelés Centre Nautique des Minimes

L'enseignement de l'habitable sportif est mis en place et conduit par le SUAPSE.

Quelque(s) soi(ent) le (ou les) support(s) choisi(s) par l'étudiant, celui-ci devra satisfaire aux conditions d'admission déclinées à l'article 2.

Article 2 **CONDITIONS D'ADMISSION**

L'activité Voile du SUAPSE est ouverte aux étudiants et personnels de l'Université de La Rochelle et assimilés (étudiants des établissements sous convention avec l'Université).

Ils devront attester par écrit :

- savoir plonger et nager au moins 50m
- ne pas présenter de contre indications médicales à la pratique de la voile.
- avoir lu le présent règlement

Article 3 **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

En venant retirer sa carte du SUAPSE l'étudiant devra fournir :

- l'**attestation** ci-jointe
- le paiement de **95 euros** (50€ le semestre, 50€ l'année pour les boursiers). En raison du COVID, préférer les paiements par carte
- **une photo** pour les étudiants n'appartenant pas à La Rochelle Université

Il lui sera alors délivré une carte SUAPSE mention «VOILE».

Article 4 **MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

Après consultation des calendriers de navigation, l'étudiant désirant participer à une séance devra réserver son créneau à partir de l'application « Kiosque » de l'ULR. Si après s'être inscrit, l'étudiant se rend compte qu'il est dans l'impossibilité de se rendre sur le créneau choisi, il devra se « désinscrire » au plus tôt afin de libérer le créneau.

En cas de réservation sur des séances mais d'absences répétées, le SUAPSE s'accorde le droit de retirer temporairement ou définitivement la carte VOILE de l'étudiant concerné et, de ce fait, de rendre impossible la participation à l'activité.

Article 5 **SECURITE**

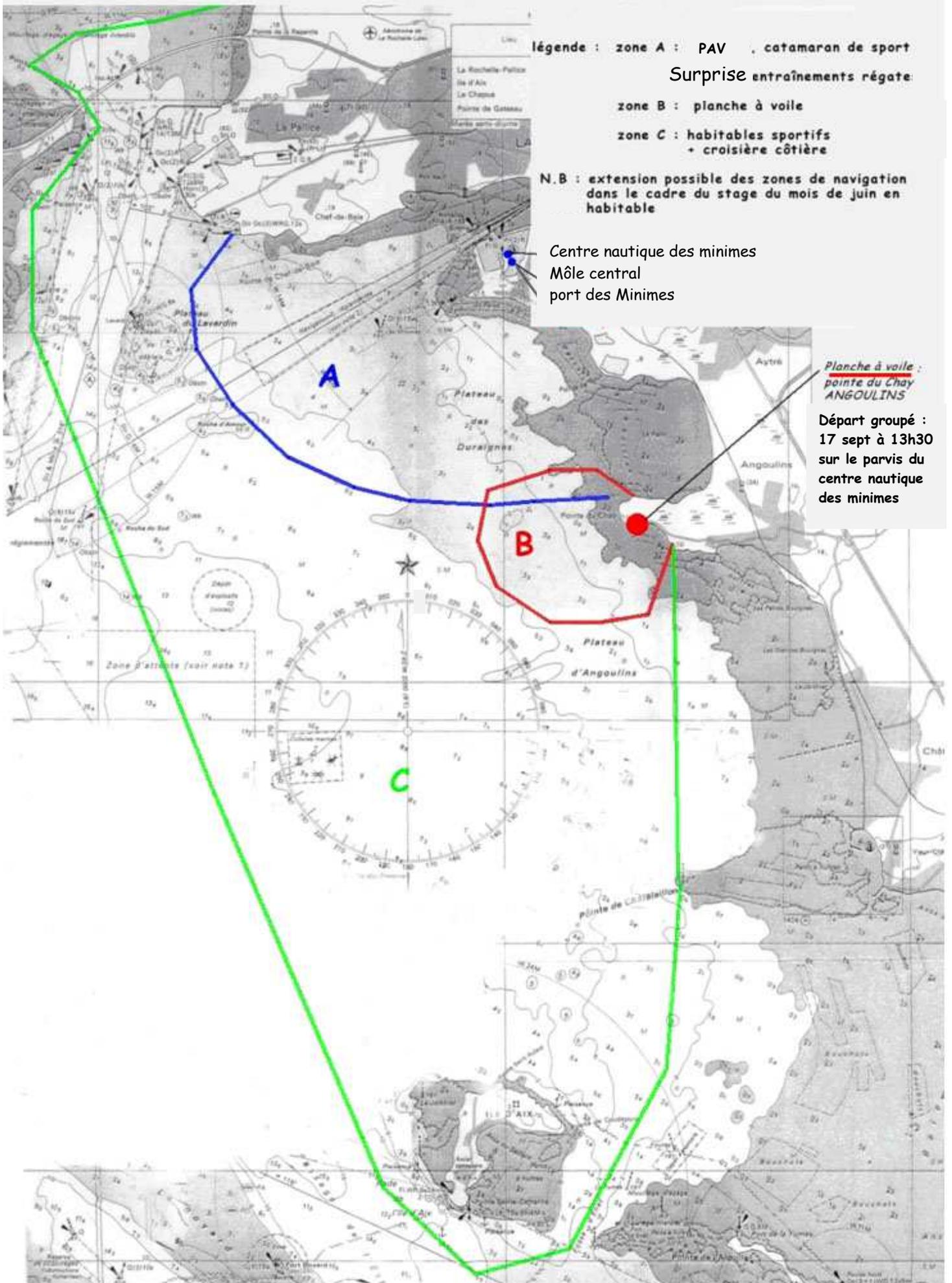
Lors des navigations et quelque soit le support choisi, l'étudiant devra rigoureusement respecter les consignes énoncées par le moniteur ou le chef de bord, notamment celles ayant rapport à la sécurité.

En outre l'étudiant s'engage à porter, à chaque sortie et quelques soient les conditions climatiques, un gilet de sauvetage (pour le dériveur) ou une brassière (en voile habitable).

Néanmoins :

- **dans le cadre de la navigation en habitable sportif** et par des conditions de navigations clémentes, la brassière homologuée pourra être remplacée par un gilet plus léger et moins contraignant, adopté en voile légère,

Article 6 ZONES DE NAVIGATION UTILISABLES PAR CHAQUE SUPPORT



Article 7 EQUIPEMENT CONSEILLE

RAPPEL : tout participant doit porter un masque quand il vient sur le lieu de rendez-vous.

En voile légère : si l'étudiant ne possède pas l'équipement prévu à cet effet (combi, blouson étanche...)

- chaussures de sport usagées ou chaussons néoprène
- combinaison isotherme

En habitable sportif ou croisière :

- ciré ou vêtement de pluie
- bottes déconseillées, prévoir chaussures de sport ou de pont – semelles noires interdites -

Article 8 MATERIEL

L'Université de La Rochelle et les clubs de Voile mettent à la disposition des étudiants un matériel de qualité, donc coûteux. Par conséquent, il est demandé de le respecter. Les moniteurs transmettent sur place les indications permettant de maintenir ce matériel dans le meilleur état.

Le rangement incombe aux étudiants. Ils doivent signaler toutes anomalies concernant le matériel et y remédier dans la mesure du possible avec leur moniteur.

En cas de perte ou de dégradation due à une négligence, les remboursements sont à la charge des étudiants.



Tableau général des navigations proposées

	PAV CNA (Planche à Voile)	CATAMARAN de sport et PAV	HABITABLE SPORTIF	HABITABLE CROISIERE
LIEUX	Centre nautique Angoulins Pointe du Chay	Parvis du centre nautique des Minimes	Parvis du centre nautique des Minimes	Parvis du centre nautique des Minimes
HORAIRES	voir calendrier	13 h 30	13 h 30	13 h 30
JEUDI après midi	PAV : 16 places	HC T2 spi : 10 pl. HC T2 : 12 places HC 15 : 10 places PAV : 24 places	16 places	20 places
VENDREDI après midi			16 places	
SAMEDI et DIMANCHE			16 places	

Créneau UE possible



INSCRIPTION

L'étudiant devra fournir lors de son inscription :

- l'**attestation** ci-dessous
- **95 euros (50€ le semestre ou boursier)**
- **1 photo** pour les étudiants extérieurs à l'université

ATTESTATION

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

J'atteste en outre être capable de plonger et nager au moins 50m et ne présenter aucune contre indication à la pratique de la voile.

Fait le

Signature,

